Avenir de la politique de santé publique

1998/2086(COS) - 10/03/1999 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Clive John NEEDLE (PSE, RU) sur la politique de santé publique, le Parlement européen demande une interprétation positive des dispositions du traité d'Amsterdam relatives à la santé publique. Prônant le choix d'un cadre juridique unique doté d'une enveloppe financière unique, il invite la Commission à publier d'urgence, dès la ratification du traité, des propositions quinquennales axées sur le triple volet suivant : 1) amélioration de l'information visant à promouvoir la santé publique, 2) réaction rapide face aux menaces pour la santé, 3) facteurs déterminants de la santé par la promotion de la santé et la prévention des maladies. Il invite résolument tant le Conseil que la Commission à réagir aux développements internationaux dans le domaine des nouvelles technologies et des produits pharmaceutiques et les encourage à coopérer avec le Parlement afin de donner un élan visionnaire et les ressources nécessaires pour répondre aux attentes légitimes des citoyens. Dans la foulée, il appelle les institutions à déclarer la période 2000-2010 "Décennie européenne de la santé". Il invite la Commission à poursuivre son action dans le domaine de l'incidence de l'alimentation sur la santé. Déplorant le peu d'efforts faits par la Commission pour reprendre les propositions faites par le Parlement dans ce domaine dans ses résolutions antérieures, il demande une révision interinstitutionnelle en vue d'accorder une priorité accrue à la politique communautaire de santé publique. Il rappelle son souhait de voir la Commission nommer un de ses membres responsable d'une direction générale de la santé, basée à Bruxelles avec des moyens suffisants. Il demande que les efforts de l'Union dans ce domaine s'articulent autour de l'intégration de la santé à l'ensemble des autres politiques en accordant une attention particulière aux politiques de recherche, l'agriculture et l'alimentation, les transports ainsi que la politique socio-économique. Il demande dans ce cadre à la Commission à renforcer les rapports relatifs à l'intégration de la santé et à indiquer quelles propositions peuvent voir un impact sur la santé. Il demande en outre que la plus grande priorité soit accordée à la promotion de l'égalité en matière de santé, au renforcement de l'approche régionale, à la recherche d'une plus grande cohérence avec les politiques et programmes socio-économiques et demande que soient désignées des zones prioritaires de santé ciblées. Il demande que la Commission présente des propositions claires en matière de cibles, de calendrier, de méthodes et de stratégies d'action pour chaque priorité, en incluant l'évolution et le financement des programmes existants et en incluant les principales maladies chroniques là où la valeur ajoutée commnautaire peut se révéler bénéfique. Il invite, par ailleurs, la Communauté à mener une vaste campagne d'information avec les autorités nationales et régionales concernées en vue d'optimiser les meilleures pratiques et de sensibiliser le public à l'action communautaire dans ce domaine. Il suggère une plus grande participation des ONG au processus décisionnel et encourage laCommission à créer des forums pour traiter des questions relatives à la santé. Il invite, dans la foulée, la Commission à créer un cadre pour le dialogue dans ce domaine et en appelle à une plus grande coopération entre les institutions européennes et les organisations internationales en matière de santé (OMS, OCDE...). Enfin, le Parlement se dit très préoccupé du peu d'espace accordé par les pays candidats aux préoccupations de la santé.